

INFORMATION - FORMATION À L'ÉTHIQUE ET À L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

Le plagiat constitue une atteinte aux valeurs scientifiques et une fraude pour obtenir un titre universitaire. Il engage la responsabilité pénale de son auteur selon la Loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et les concours publics.

CHARTRE

Lors de l'inscription le doctorant signe la charte qui comporte un engagement sur l'honneur de l'absence de tout plagiat.

SERMENT

A la fin de la soutenance de thèse le docteur prête serment qui renvoie à l'exercice d'une « recherche scientifique exigeante, [en] cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique ».

LOGICIEL ANTI-PLAGIAT

Afin de vérifier qu'un texte ne comporte aucune appropriation d'aucune sorte et que tous les emprunts à des auteurs sont bien référencés les doctorants ont la possibilité d'avoir recours au logiciel anti-plagiat, *Compilatio*, sur l' ENT.

FORMATION

Toutes les informations concernant l'intégrité scientifique et la formation attenante sont présentées ici :

<https://www.panthéonsorbonne.fr/universite/referents-et-comite-ethique>

EPI « Introduction aux questions d'intégrité scientifique » :

<https://cours.univ-paris1.fr/fixe/QIS>